

DEPARTEMENT DE L'INDRE

-----  
**Agence Technique Départementale 36**

La présente décision affichée le : <b>25 AVR. 2016</b> est exécutoire depuis cette date.	<b>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b>
<i>Séance du 15 avril 2016</i>	

**Objet : 4 / BUDGET 2016 DE L'AGENCE**

L'an deux mil seize, le 15 avril à 17 heures 30, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 6 avril 2016, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président de l'A.T.D. 36.

Etait présents 76 membres sur 179

Ont donné pouvoir :

- collège « communes » : 29

M. ALLOUIS Bernard	à	M. ROUFFY Marc	M. AUFRERE Jean	à	M. LEGER François
M. BLANCHARD Gérard	à	M. GUILLOT Jean-Paul	M. BLIN Jean-Claude	à	M. RENAUD Jean-Philippe
M. BRIENT Michel	à	M. LAFONT Jean-Marc	M. BUTARD Jean-Michel	à	M. ALAPETITE Claude
M. CAILLAUD Roland	à	M. LEVEQUE Guy	M. CHEZEAUX Jean-Louis	à	M. LABLANCHE Francis
M. DAUZIER Claude	à	M. RIVIERE Bernard	Mme DEFFONTAINES Bernadette	à	M. LANGLOIS Jean-Marc
M. DOUCET Claude	à	M. LAFORET Daniel	M. FLAGEL Michel	à	M. BAYON René
M. GARRY André	à	M. PERRAT Patrice	M. GAUTRON Guy	à	Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne
M. GOUBET Jannick	à	M. ETIENNE Jean-Claude	M. GOURINAT Alain	à	M. GATEFAIT Daniel
M. GUERIN Philippe	à	M. PEYRAUD Raymond	Mme GUERIN Sophie	à	M. REUILLON Alain
M. GUILLEMAIN Jean-Michel	à	M. PINEAU François	M. GUIMPIER William	à	M. JACQUET Alain
M. JACQUIN Christian	à	M. MOREAU Alain	M. JUBERT Christophe	à	Mme LAROCHE Catherine
M. LAMBILLIOTTE Patrick	à	M. MICHOT Antoine	M. LIAUDOIS Michel	à	M. CAMUS Jean-louis
M. MAUGRION Jacques	à	M. SACHET Bertrand	M. PARGUEL Pierre	à	M. DAUGERON François
M. PHILIPPE Didier	à	M. BROGGI François	M. POUYOLLON Sébastien	à	M. CHENE Jean-Pierre
M. THOMAS Laurent	à	M. PIROT Michel			



Vous avez pu entendre en début de séance le compte rendu d'activité de l'Agence qui sera adopté en conseil d'administration et vous avez adopté le compte administratif 2015. L'Agence a débuté en février 2015 et trouve progressivement son rythme, apportant une assistance à ses membres soit par l'intervention des personnels mis à disposition par le Département soit par la mise à disposition de ressources sur le site <http://atd36.fr>.

La poursuite des missions de l'ATD36 permettra aux adhérents de parfaire la connaissance de leur patrimoine et d'engager les prospectives nécessaires à son amélioration et sa maintenance.

Des moyens seront mobilisés sur ces missions et je vous propose d'examiner le budget correspondant pour l'année 2016.

**Les moyens mobilisés :**

Comme pour l'année 2015, les moyens nécessaires pour réaliser les missions de l'ATD36 sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des adhérents.

Compte tenu du nombre d'adhérents à la date de rédaction du présent rapport et de la charge estimée d'activités, il est prévu 6,68 équivalents temps plein (ETP) sur cette année pour l'exécution des missions de l'ATD36.

**le budget de l'ATD36 :**

Le budget de l'agence est géré en comptabilité directe par le payeur départemental au moyen de la nomenclature comptable M52.

Le fonctionnement de l'agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département. Le budget de l'ATD36 prend donc en charge les dépenses relatives à 6.68 ETP. Ces dépenses seront identifiées par un suivi analytique des activités comme en 2015.

Ainsi le budget qui est présenté au vote pour l'année 2016 se compose comme suit :

**- en dépenses :**

- remboursement des frais généraux : frais de véhicules et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions : 28.604,00 €
- remboursement des frais de personnels : 277.167,00 €
- moyens de fonctionnement propres (achat de petites fournitures, site de l'ATD36) 1.024,71 €

**- en recettes :**

Comme en 2015, les recettes de l'agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur issue des données INSEE de décembre 2014. Le montant de la cotisation des communes et communautés de communes est fixé en fonction de la population concernée. Le Département cotise à hauteur de 1 € par habitant, les communes et communautés de communes qui adhèrent sur le même territoire compte tenu de leurs compétences partagées également. Dans les autres cas, le montant de la cotisation est défini sur la base de 1,50 € par habitant. Les cotisations sont donc établies pour 2016 sur les mêmes bases que 2015. S'ajoutent à ces recettes prévisionnelles le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 13.084,21 €.

Les cotisations des adhérents sont arrêtées conformément aux annexes 2 et 3 jointes au présent rapport pour l'année 2016 et le budget en recettes pour 2016 est arrêté comme suit :

- cotisation des adhérents : ..... 293.711,50 €

réparties comme suit :

- communes : 125.557,50 €
- communautés de communes : 58.947,00 €
- Département : 109.207,00 €
  
- résultat de fonctionnement 2015 : ..... 13.084,21 €

**Mission complémentaire :**

Une mission complémentaire pour l'assistance à la mise en œuvre de travaux dont le montant cumulé sur l'année est inférieur pour un adhérent à 30.000 € H.T. pourra être sollicitée auprès de l'Agence. L'exécution de cette prestation donne lieu à cotisation complémentaire égale à 4 % du montant des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 105 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante:

**L'Assemblée Générale**

Considérant que le quorum est atteint,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

**Décide :**

**Article 1er** : Le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 13.084,21 € est affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

**Article 2** : Le budget en dépenses et en recettes tel que présenté en annexe 1 à la présente délibération est adopté.

**Article 3** : Les cotisations des communes adhérentes sont fixées conformément à l'annexe 2 à la présente délibération.

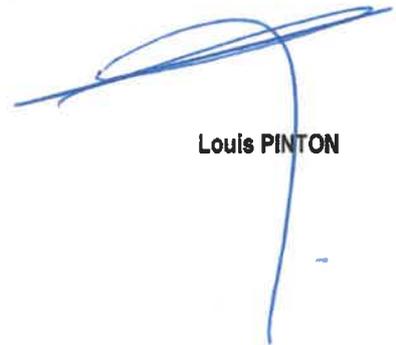
**Article 4** : Les cotisations des communautés de communes adhérentes sont fixées conformément à l'annexe 3 à la présente délibération.

**Article 5** : La contribution du Département est fixée à 109.207 €.

**Article 6** : La Direction des Routes du Département (personnels et moyens) interviendra au profit de l'Agence dans le cadre d'une convention à conclure.

**Article 7** : La cotisation complémentaire pour la réalisation d'une mission d'assistance à la mise en œuvre de petits travaux d'investissement limités à 30.000 € H.T. par an pour un adhérent sera égale à 4% du montant des travaux.

Le Président



Louis PINTON

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
R T S	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	306 795,71	293 711,50
+		+	+
R E P O	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
R T S	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	13 084,21
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>

#### TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	306 795,71	0,00	306 795,71	293 711,50	0,00	293 711,50
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>306 795,71</b>	<b>0,00</b>	<b>306 795,71</b>	<b>293 711,50</b>	<b>0,00</b>	<b>293 711,50</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (-RAR+vote)
011	Charges à caractère général (3)	222 478,00		306 795,71	306 795,71	306 795,71
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)					
014	Atténuations de produits					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)					
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>222 478,00</b>		<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles (3)					
68	Dotations aux provisions (3)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>222 478,00</b>		<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>222 478,00</b>		<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>306 795,71</b>

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.  
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges (4)					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
70	Produits services, domaine et ventes div					
73	Impôts et taxes (sauf 731)					
731	Impositions directes					
74	Dotations, subventions et participations (4)	222 478,00		293 711,50	293 711,50	293 711,50
75	Autres produits de gestion courante (4)					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>222 478,00</b>		<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels (4)					
78	Reprises sur provisions (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>222 478,00</b>		<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>222 478,00</b>		<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>13 084,21</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>306 795,71</b>

**AUTOFINANCEMENT  
PREVISIONNEL DEGAGE AU  
PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (3)**

**Pour information**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.  
(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.  
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Y compris RAR)**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement (7)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(5)	
	<b>Total des programmes d'équipement</b>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)			
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)			
21	Immobilisations corporelles (3) (7)			
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)		(6)	
23	Immobilisations en cours (3) (7)			
010	Revenu minimum d'insertion			
018	Revenu de solidarité active			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières (7)			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
3...	Stocks et en-cours			
198	Neutralisation des amortissements			
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y compris RAR)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	306 795,71		306 795,71
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)			
014	Atténuations de produits			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)			
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles (8)			
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>306 795,71</b>		<b>306 795,71</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			+
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>306 795,71</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(8)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		(9)	
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (6)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (6)			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>=</b>
---	----------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	Production stockées (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	293 711,50		293 711,50
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>293 711,50</b>		<b>293 711,50</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>13 084,21</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>306 795,71</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	222 478,00		306 795,71	306 795,71		306 795,71	306 795,71
011	Charges à caractère général (4)	222 478,00		306 795,71	306 795,71		306 795,71	306 795,71
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)							
014	Atténuations de produits							
015	Revenu minimum d'insertion							
016	Allocation personnalisée d'autonomie							
017	Revenu de solidarité active							
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)							
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus							
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles (4)							
68	Dotations aux provisions (4)							
022	Dépenses imprévues							
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations ordre transfert entre sections							
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>								
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>306 795,71</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	222 478,00		293 711,50	293 711,50		293 711,50	293 711,50
70	Produits services, domaine et ventes diverses							
731	Impositions directes							
73	Impôts et taxes (sauf 731)							
74	Dotations, subventions et participations (4)	222 478,00		293 711,50	293 711,50		293 711,50	293 711,50
75	Autres produits de gestion courante (4)							
013	Atténuations de charges (4)							
015	Revenu minimum d'insertion Revenu minimum d'insertion							
016	Allocation personnalisée d'autonomie							
017	Allocation personnalisée d'autonomie							
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels (4)							
78	Reprises sur provisions (4)							
042	Opérations ordre transfert entre sections							
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>								<b>13 084,21</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>								<b>306 795,71</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>B 1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap./ Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
011	Charges à caractère général (3)	222 478,00	0,00	306 795,71	306 795,71	0,00	306 795,71
6068	Autres matières et fournitures	245,00		1,00	1,00		
6188	Autres frais divers	200,00		200,00	200,00		
62878	Remboursements de frais a des tiers	222 033,00		306 594,71	306 594,71		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'Elus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>	<b>0,00</b>	<b>306 795,71</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>B 1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE**

Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (2)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 795,71</b>	<b>306 795,71</b>

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>306 795,71</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B 2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et axes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	222 478,00	0,00	293 711,50	293 711,50
7473	Participations département	83 403,00		109 207,00	109 207,00
7474	Participations communes et structures intercommunales	139 075,00		184 504,50	184 504,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
015	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)**

Montant Brut	
Compensation	
Montant net	

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B 2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET  
EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté			13 084,21	13 084,21
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>222 478,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 711,50</b>	<b>293 711,50</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>					<b>13 084,21</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>306 795,71</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## ANNEXE 2 à la DELIBERATION n° 4 du 15 avril 2016

COTISATION DES ADHERENTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36  
COMMUNES

Communes adhérentes	cotisations annuelles
AIGURANDE	2 331,00 €
AIZE	189,00 €
AMBRAULT	960,00 €
ARGY	640,00 €
ARPHEUILLES	236,00 €
AZAY LE FERRON	1 348,50 €
BADECON LE PIN	757,00 €
BAGNEUX	289,50 €
BARAIZE	336,00 €
BAUDRES	467,00 €
BAZAIGES	227,00 €
BEAULIEU	79,00 €
BOMMIERS	298,00 €
BONNEUIL	106,00 €
BOUESSE	570,00 €
BOUGES LE CHATEAU	291,00 €
BRIANTES	933,00 €
BRIVES	280,00 €
BUXEUIL	340,50 €
BUXIERES D'AILLAC	364,50 €
CEAULMONT	755,00 €
CELON	609,00 €
CHAILLAC	1 120,00 €
CHALAIS	173,00 €
CHAMPILLET	231,00 €
CHASSENEUIL	1 047,00 €
CHATILLON SUR INDRE	2 802,00 €
CHAVIN	432,00 €
CHAZELET	186,00 €
CIRON	819,00 €
CLERE DU BOIS	281,00 €
CLION SUR INDRE	1 109,00 €
CLUIS	1 533,00 €
CONCREMIERS	1 011,00 €
CREVANT	1 098,00 €
CROZON SUR VAUVRE	567,00 €
CUZION	451,00 €
DIOU	390,00 €
DOUADIC	753,00 €
ECUEILLE	1 323,00 €
EGUZON CHANTOME	1 457,00 €
FAVEROLLES	350,00 €
FEUSINES	315,00 €
FLERE LA RIVIERE	589,00 €
FONTENAY	145,50 €
FONTGOMBAULT	387,00 €
FONTGUENAND	242,00 €

FOUGEROLLES	517,50 €
FRANCILLON	71,00 €
GARGILLESSE DAMPIERRE	325,00 €
GEHEE	269,00 €
GIROUX	187,50 €
GOURNAY	487,50 €
GUILLY	372,00 €
HEUGNES	411,00 €
INGRANDES	496,50 €
LA BERTHENOUX	670,50 €
LA BUXERETTE	160,50 €
LA CHAPELLE ORTHEMALE	131,00 €
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN	205,50 €
LA CHATRE L'ANGLIN	561,00 €
LA VERNELLE	794,00 €
LE MAGNY	1 630,50 €
LE MENOUX	697,50 €
LE PECHEREAU	2 925,00 €
LE TRANGER	165,00 €
LEVROUX	3 048,00 €
LIGNAC	563,00 €
LIGNEROLLES	172,50 €
LINGE	364,50 €
LINIEZ	522,00 €
LOURDOUEIX SAINT MICHEL	516,00 €
LOUROUER SAINT LAURENT	393,00 €
LUCAY LE MALE	1 487,00 €
LURAIS	354,00 €
LUREUIL	417,00 €
LYE	882,00 €
LYS SAINT GEORGES	414,00 €
MAILLET	405,00 €
MALICORNAY	289,50 €
MARTIZAY	1 560,00 €
MAUVIERES	351,00 €
MENETREOLS SOUS VATAN	193,50 €
MEOBECQ	373,00 €
MERIGNY	838,50 €
MERS SUR INDRE	1 042,50 €
MEUNET PLANCHES	194,00 €
MEZIERES EN BRENNE	1 648,50 €
MIGNE	439,50 €
MONTCHEVRIER	730,50 €
MONTGIVRAY	2 586,00 €
MONTIPOURET	874,50 €
MONTLEVICQ	154,50 €
MOSNAY	738,00 €
MOUHERS	372,00 €
MOUHET	524,00 €
MOULINS SUR CEPHONS	326,00 €
MURS	140,00 €
NEONS SUR CREUSE	616,50 €
NEUILLAY LES BOIS	696,00 €
NEUVY SAINT SEPULCHRE	2 536,50 €

NIHERNE	1 741,00 €
NOHANT VIC	742,50 €
NURET LE FERRON	478,50 €
ORSENNES	1 182,00 €
ORVILLE	193,50 €
OULCHES	625,50 €
PALLUAU SUR INDRE	780,00 €
PARNAC	535,00 €
PAUDY	736,50 €
PAULNAY	543,00 €
PERASSAY	571,50 €
POMMIERS	276,00 €
POULIGNY NOTRE DAME	970,50 €
POULIGNY SAINT MARTIN	358,50 €
POULIGNY SAINT PIERRE	1 641,00 €
PREAUX	161,00 €
PREUILLY LA VILLE	262,50 €
PRUNIERS	562,00 €
REBOURSIN	187,50 €
REUILLY	3 171,00 €
RIVARENNES	919,50 €
ROSNAV	789,00 €
ROUSSINES	363,00 €
ROUVRES LES BOIS	319,00 €
RUFFEC	972,00 €
SAINT AIGNY	459,00 €
SAINT AOUT	1 320,00 €
SAINT BENOIT DU SAULT	643,00 €
SAINT CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	370,50 €
SAINT CYRAN DU JAMBOT	372,00 €
SAINT CIVRAN	264,00 €
SAINT DENIS DE JOUHET	1 450,50 €
SAINT FLORENTIN	805,50 €
SAINT GENOU	1 030,00 €
SAINT GILLES	123,00 €
SAINT LACTENCIN	422,00 €
SAINT MARCEL	2 506,50 €
SAINT MEDARD	42,00 €
SAINT MICHEL EN BRENNE	498,00 €
SAINT PLANTAIRE	853,50 €
SAINTE GEMME	408,00 €
SAINTE LIZAIGNE	1 867,50 €
SAINTE SEVERE SUR INDRE	1 276,50 €
SARZAY	498,00 €
SAULNAY	282,00 €
SAUZELLES	358,50 €
SAZERAY	493,50 €
SEGRY	810,00 €
SELLES SUR NAHON	72,00 €
SEMBLECAY	154,50 €
SOUGE	159,00 €
TENDU	960,00 €
THENAY	1 396,50 €
THEVET SAINT JULIEN	664,50 €

THIZAY	257,00 €
TRANZAULT	502,50 €
URCIERS	363,00 €
VALENCAY	2 676,00 €
VAL FOUZON	1 591,50 €
VATAN	3 082,50 €
VELLES	1 482,00 €
VENDOEUVRES	1 174,00 €
VERNEUIL SUR IGNERAIE	522,00 €
VEUIL	392,00 €
VICQ EXEMPLET	492,00 €
VIGOULANT	192,00 €
VIGOUX	702,00 €
VIJON	471,00 €
VILLEGONGIS	134,00 €
VILLEGOUIN	383,00 €
VILLENTOIS	628,00 €
VILLIERS	309,00 €
VINEUIL	1 251,00 €
VOUILLON	253,00 €

**ANNEXE 3 à la DELIBERATION n° 4 du 15 avril 2016**

**COTISATION DES ADHERENTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36  
COMMUNAUTES DE COMMUNES**

<b>Communautés de Communes adhérentes</b>	<b>cotisations annuelles</b>
Champagne Berrichonne	7.541,00 €
Chatillonnais en Berry	6.516,00 €
Ecueille - Valencay	13.355,00 €
Marche Occitane - Val d'Anglin	8.703,50 €
Pays d'Eguzon	4.584,00 €
Région de Levroux	6.991,50 €
Val de l'Indre - Brenne	11.256,00 €